

M. MCKINNON—ALLÉGATION D'INFORMATION ERRONÉE
DONNÉE À LA CHAMBRE PAR LE MINISTRE À PROPOS DE LA
DÉMISSION DE L'AMIRAL BOYLE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, l'objet de ma question de privilège remonte à quelques jours. Le 16 mai, j'ai indiqué à Votre Honneur que je comptais soulever une question de privilège à la première occasion où le ministre de la Défense nationale (M. Danson) et moi-même serions tous les deux à la Chambre. L'occasion se présente aujourd'hui.

Comme je l'ai mentionné brièvement le 16 mai, la raison pour laquelle je soulève cette question de privilège, la première depuis plus de quatre ans que je suis député, c'est la contradiction entre les réponses que m'a données à la Chambre le ministre et les déclarations du vice-amiral Boyle. Avec votre permission, je citerai des passages du hansard et quelques-unes des déclarations du vice-amiral Boyle.

Le 13 mai, j'ai demandé au ministre s'il voulait éclairer la Chambre sur les raisons qui ont motivé la retraite prématurée du vice-amiral Boyle. Le ministre m'a répondu ceci:

Il s'agit de la rotation normale des commandeurs au sein des forces armées, qui se traduit par la nomination d'un nouveau chef d'état-major de la Défense.

Dans une question supplémentaire, je lui ai demandé:

Le ministre nie-t-il que l'on ait prié l'amiral Boyle de remettre sa démission...

Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, je réfute absolument l'allégation du député.

J'ai posé une deuxième question supplémentaire au ministre, en voici la deuxième partie:

N'est-il pas vrai qu'après qu'il eut refusé de remettre sa démission, on lui ait offert un poste où il lui aurait été impossible de participer aux affaires de la marine pour le reste de sa carrière?

Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, le député soutient toujours que l'on a prié l'amiral de remettre sa démission.

Voilà qui nous apprend ce que le ministre avait à dire à propos de cette démission à ce moment-là. Le *Globe and Mail* a par contre publié la dépêche suivante, datée du 19 mai, en provenance du bureau de Halifax de la PC:

On a prié l'amiral Boyle de démissionner de son poste ici et, sur son refus, on lui a offert un poste à Ottawa qu'il avait déjà refusé.

La *Gazette* de Montréal a publié le 14 mai un article coiffé du titre suivant: «L'amiral Boyle prié de démissionner». En voici un passage:

L'état-major militaire a prié le vice-amiral Douglas Boyle de démissionner de son poste de commandant de la Marine, nous a déclaré ce dernier hier.

Voici par ailleurs ce qu'on pouvait lire dans le *Globe and Mail* du 14 mai:

L'amiral Boyle révèle qu'on l'a prié de démissionner... Le vice-amiral Boyle a confirmé hier qu'on l'avait prié de démissionner... M. Danson a convoqué l'amiral Boyle à Ottawa pour entendre sa version de l'affaire et a admis hier avec embarras qu'il n'était pas au courant de la confrontation Falls-Boyle.

On pourrait citer beaucoup d'autres déclarations pour prouver les contradictions. Je puis difficilement croire que tous les courriéristes parlementaires aient été trompés individuellement et collectivement. Je résume brièvement.

Le ministre prétend que le vice-amiral Boyle n'a pas été prié de démissionner et qu'il s'agit d'une mise à la retraite normale.

Privilège—M. McKinnon

Quiconque accepte la déclaration du vice-amiral Boyle doit conclure que le ministre a, en effet, trompé la Chambre.

Je n'ai jamais dit ni même pensé que le ministre avait fait cela de propos délibéré. A mon avis, s'il l'a dit, c'est parce qu'il a été mal informé ou qu'il ignorait ce qui s'est passé au ministère de la Défense nationale dans les semaines qui ont précédé la démission. Pourquoi alors le ministre serait-il embarrassé par ce que lui a appris son entretien avec le vice-amiral Boyle au cours de l'après-midi du 13 mai, peu après avoir déclaré sans équivoque que Boyle n'avait pas été prié de démissionner. Il ne serait pas embarrassé à cause de quelque malentendu entre deux officiers supérieurs. Non, monsieur l'Orateur, il ne pouvait être embarrassé que s'il avait découvert qu'il avait, sans le vouloir, induit la Chambre en erreur.

Il n'y avait pas la moindre hésitation dans les remarques faites par le ministre à la Chambre le 13 mai dernier. S'il avait commencé par l'observation prudente habituelle «pour autant que je sache», ou en disant: «on ne peut pas s'attendre à ce que je sois au courant de tout ce qui se passe dans les conversations privées entre officiers supérieurs», on aurait pu le comprendre et l'excuser. Au contraire, il a déclaré carrément et sans la moindre équivoque qu'on n'avait pas demandé au vice-amiral Boyle de démissionner et qu'il s'agissait simplement d'un départ à la retraite.

S'il ne s'agissait que d'un sujet de discorde entre le ministre et moi-même, soyez certain que je n'y attacherais pas assez d'importance pour en faire l'objet de la première question de privilège que je soulève à la Chambre, mais la réputation d'un tiers est en jeu, dans le cas présent. Si la Chambre ne demande pas au ministre de revenir sur ses déclarations, cela revient à dire qu'elle considère comme pure invention les déclarations du vice-amiral Boyle.

Il faut tenir compte de deux choses. Tout d'abord, c'est le vice-amiral Boyle et non le ministre qui était présent à la réunion entre le ou les officiers supérieurs au quartier général de la Défense nationale et Boyle lui-même lorsqu'on lui a prétendument demandé de démissionner. Deuxièmement, la très bonne réputation du commandant de la Marine canadienne a été ternie ou risque de l'être si le ministre ne revient pas sur les déclarations qu'il a malheureusement fait consigner au hansard en s'appuyant sur de simple oui-dire, et il ne faut pas oublier non plus que le vice-amiral Boyle n'a pas eu l'occasion de se défendre dans la tribune même où il a été accusé. Vous savez certainement, monsieur l'Orateur, que la majorité gouvernementale au comité directeur a refusé de permettre au vice-amiral de défendre son point de vue devant le comité permanent de la défense nationale.

J'espère sincèrement que le ministre va se lever et reconnaître qu'il a été mal informé ou qu'il ne savait pas de quoi il parlait lorsqu'il a fait sa déclaration erronée le 13 mai dernier concernant la démission du vice-amiral Boyle. J'espère également qu'il retirera ses paroles. S'il est l'homme honnête et le parlementaire que je le crois être depuis toujours, il le fera. Au cas, peu probable, où le ministre refuserait de le faire, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):